

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

202022

## Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 23 mai 2020

à 18 heures 00

## Date de convocation :

18 mai 2020

## Date d'affichage :

18 mai 2020

## Objet

Élection des délégués au  
SDEHG

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine,  
WINTERSTEIN Martine, Mrs BALLARIN Jacques, MADET Michel,  
DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, VALLE Anthony.

Secrétaire de séance :

Mme VEYRIES Nadine

Le Maire explique que le SDEHG est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Il est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical.

La commune de BARBAZAN relève de la commission territoriale Barbazan et Saint-Béat.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des 2 délégués conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

Délégué n°1 : André SALES est élu à la majorité absolue,

Délégué n° 2 : BALLARIN est élu à la majorité absolue.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de St-Gaudens  
Fait à Barbazan, le 5 juin 2020

Le Maire

